



Municipalité de Saint-Guy



Bulletin d'informations

Bonjour citoyens, citoyennes,

Nous espérons que vous vous portez bien dans ce temps de confinement.

Voici un petit bulletin d'information de votre municipalité. Vous y trouverez quelques sujets importants et des petits rappels de règlements municipaux.

Pour votre information, le bureau reste fermé au public. Vous pouvez me contacter par téléphone et il me fera plaisir de vous répondre.

La bibliothèque restera elle aussi fermée jusqu'à nouvel ordre.

Le site Web est maintenant à la disposition des citoyens. L'adresse pour vous connecter est : saint-guy.qc.ca.

Bonne lecture

Pandémie de la COVID-19 - Toutes les assemblées publiques municipales doivent être annulées ou reportées

QUÉBEC, le 19 mars 2020 /CNW Telbec/ - La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, demande à l'ensemble des municipalités d'annuler ou de reporter toutes les formes de consultations qu'elles doivent tenir et qui nécessitent la présence de citoyennes ou de citoyens, comme les assemblées publiques de consultation, les référendums ou les tenues de registre.

Ces mesures visent à minimiser les risques de propagation de la COVID-19 pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisterait un nombre important de personnes.

Citation :

« Plus que jamais, nous avons besoin de la collaboration de toutes les municipalités afin qu'ensemble, nous puissions protéger nos citoyens. Soyez rassurés, nous travaillons actuellement au développement de solutions qui permettront de poursuivre les projets municipaux en cours, tout en respectant les indications de la Santé publique. »

M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Liens connexes :

Les représentants des municipalités et des organismes municipaux sont invités à consulter le www.mamh.gouv.qc.ca/ pour obtenir des réponses à leurs questions concernant la COVID-19.

La population est, quant à elle, invitée à consulter le site quebec.ca/coronavirus.

Elle peut également obtenir de l'information en appelant au 1 877 644-4545.

SOURCE Cabinet de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Renseignements: Source : Bénédicte Trottier-Lavoie, Attachée de presse, Cabinet de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 514 686-7100;
Information : Équipe des relations de presse, Direction des communications du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 418 691-2015, poste 3746

La collecte des gros encombrants aura lieu le 20 mai comme prévu. Sortez les Gros Rebuts près de la route le soir précédant la cueillette

TRÈS IMPORTANT

QUELS SONT LES
PRINCIPAUX RÉSIDUS QUI

NE SERONT PAS

ACCEPTÉS NI RAMASSÉS?



➤ **Les DÉBRIS DE CONSTRUCTION
et de DÉMOLITION,**

tels que bois, porte, fenêtre, gypse,
bardeau, brique, ciment, asphalte)
NE SERONT PAS RAMASSÉS

➤ **Les PNEUS et PIÈCES
D'AUTOMOBILES,**

NE SERONT PAS RAMASSÉS

➤ **Les RÉSIDUS
COMMERCIAUX,
INDUSTRIELS OU
AGRICOLES,**

NE SERONT PAS RAMASSÉS

➤ **Les RÉSIDUS VERTS,**

tels que branches, plants,
pelouse ou feuilles **NE
SERONT PAS RAMASSÉS**

➤ **Les PRODUITS
ÉLECTRONIQUES,**

tels que téléviseur, ordinateur,
écrans **NE SERONT PAS
RAMASSÉS**

➤ **Les MATIÈRES
CONTAMINÉES ou
DANGEREUSES NE**

SERONT PAS RAMASSÉS

Le saviez-vous ?

Votre Écocentre, situé au 2, route à Cœur à Notre-Dame-des-Neiges, accepte que vous y déposiez une quantité limitée de certains types de **débris de construction et de démolition** : vérifiez les conditions qui s'appliquent au 418 851-1366.

Votre Écocentre accepte également les **résidus verts**, les **électroménagers métalliques** (exemple: réfrigérateurs...) et les **produits électroniques** (exemple: téléviseur, système de son, ordinateur et ses



accessoires, écran, imprimante, téléphone, appareil photo numérique, console de jeux vidéo).

Celui-ci est ouvert du **6 mai au 14 novembre 2020**, du **mercredi au samedi** de **8 h à 12 h** et de **13 h à 16 h**.

Vous pouvez aller porter ce qui ne se recycle pas directement au site d'enfouissement de Cacouna, et ce, une fois par semaine gratuitement sur une remorque domestique (trailer 4'x8') d'un volume maximum de 3 mètres cubes. **Info : 418 867-3536.**

MRC
lesBasques

Pour plus d'information,
communiquez avec nous au
418 851-3206



Municipalité de Saint-Guy

52, rue Principale
Saint-Guy (Québec)
G0K 1W0

Tél. : (418) 963-2601 # 1
Télec. : (418) 963-2601
Courriel : admin@st-guy.qc.ca

Avis public

AVIS DE MOTION -Adoption du Règlement n° 301-2020 remplaçant les règlements 301-2019, 301-2018, pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.

AVIS DE MOTION « TARIFICATION SERVICE MUNICIPAL »

Avis de motion est donné par Monsieur Yannick Pelletier, qui sera adopté à une séance ultérieure le nouveau règlement numéro 301-2020 autorisant la Municipalité de Saint-Guy à soumettre un règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.

Est par les présentes données, par la soussignée, Josée Sirois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité :

Que le conseil municipal, lors de sa prochaine assemblée ordinaire qui sera tenue le **8 juin 2020 à 19h** par conférence téléphonique ;

- Le Règlement no 301-2020 remplaçant le Règlement 301-2019, 301-2018, de la tarification, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.

DONNÉ À SAINT-GUY, ce 12^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt (2020).

Josée Sirois
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josée Sirois, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 12 mai 2020, en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 8h et 16h, à savoir :

Babillard entrée municipale
Babillard bureau municipal

EN FOIS DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt (2020).

Josée Sirois
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Guy

52, rue Principale
Saint-Guy (Québec)
G0K 1W0

Tél. : (418) 963-2601 # 1
Télec. : (418) 963-2601
Courriel : admin@st-guy.qc.ca

Avis public

AVIS DE MOTION -Adoption du Règlement n° 402-2020 sur le coût des licences pour chiens et chats

AVIS DE MOTION « COÛT DES LICENCES POUR CHIENS ET CHATS

Avis de motion est donné par madame Nathalie Trudeau, qui sera adopté à une séance ultérieure le nouveau règlement numéro 402-2020 sur le coût des licences pour chiens et chats.

Est par les présentes données, par la soussignée, Josée Sirois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité :

Que le conseil municipal, lors de sa prochaine assemblée ordinaire qui sera tenue le **8 juin 2020 à 19h** par conférence téléphonique ;

- Le Règlement no 402-2020 sur le coût des licences pour chiens et chats

DONNÉ À SAINT-GUY, ce 12^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt (2020).

Josée Sirois
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josée Sirois, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 12 mai 2020, en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 8h et 16h, à savoir :

Babillard entrée municipale
Babillard bureau municipal

EN FOIS DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt (2020).

Josée Sirois
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Guy

52, rue Principale
Saint-Guy (Québec)
G0K 1W0

Tél. : (418) 963-2601 # 1
Télec. : (418) 963-2601
Courriel : admin@st-guy.qc.ca

Avis public

AVIS DE MOTION -Adoption du Règlement n° 403-2020 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule d'un non-résident

AVIS DE MOTION « Règlement n° 403-2020 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule d'un non-résident »

Avis de motion est donnée par monsieur Jean-Pierre Saucier, qui sera adopté à une séance ultérieure le nouveau règlement numéro 403-2020 **décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule d'un non-résident »**

Est par les présentes donné, par la soussignée, Josée Sirois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité :

Que le conseil municipal, lors de sa prochaine assemblée ordinaire qui sera tenue le **8 juin 2020 à 19h** par conférence téléphonique ;

- Le Règlement no 403-2020 **décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule d'un non-résident »**

DONNÉ À SAINT-GUY, ce 12^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt (2020).

Josée Sirois
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josée Sirois, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 12 mai 2020, en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 8h et 16h, à savoir :

Babillard entrée municipale
Babillard bureau municipal

EN FOIS DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt (2020).

Josée Sirois
Directrice générale et secrétaire-trésorière

INFORMATION

Le règlement pour animaux est en vigueur à Saint-Guy.

RÈGLEMENT NO : 603B-2019

ARTICLE 16 : GARDE D'UN CHIEN SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Sur une propriété privée, le gardien doit maintenir le chien, selon le cas :

- a) dans un enclos entièrement fermé ou sur un terrain clôturé de tous ses côtés, la clôture étant d'une hauteur suffisante, étant donné la taille de l'animal, pour l'empêcher de sortir de l'enclos ou du terrain où il se trouve et étant dégagée de neige ou de matériaux permettant au chien de l'escalader;
- b) sur un terrain qui n'est pas clôturé de tous ses côtés, attaché à un poteau au moyen d'une chaîne ou d'une corde de fibre métallique ou synthétique. Le poteau, la chaîne ou la corde et l'attache doivent être d'une taille et d'une résistance suffisantes pour empêcher le chien de s'en libérer;

La longueur de la chaîne ou de la corde ne doit pas lui permettre de s'approcher à moins de deux mètres d'une limite du terrain qui n'est pas séparée du terrain adjacent par une clôture suffisante pour l'empêcher de sortir du terrain où il se trouve. S'il s'agit d'un terrain accessible par plusieurs occupants, la chaîne ou la corde et l'attache ne doivent pas lui permettre de s'approcher à moins de deux mètres d'une allée ou d'une aire commune;

- c) gardé sur un terrain sous le contrôle direct de son gardien, celui-ci devant avoir une maîtrise constante de l'animal;
- d) dans un bâtiment où il ne peut sortir.

LIVRAISON À DOMICILE POUR SAINT-GUY



Adresse : 359 Rue Notre Dame O, Trois-Pistoles, QC G0L 4K0

Horaires :

jeudi	8h00–17h30
vendredi	8h00–17h30
samedi	Fermé
dimanche	Fermé
lundi	8h00–17h00
(Journée nationale des patriotes)	Les horaires peuvent varier
mardi	8h00–17h00
mercredi	8h00–17h00

Téléphone : (418) 851-3555

Service de livraison hebdomadaire offert par l'Éveil des Basques :

- Disponibilité : pour l'ensemble des citoyens de Saint-Guy

MÉTRO

- Coût : livraison gratuite et 3\$ pour les frais d'assemblage de la commande
- Livraison : le jeudi matin durant la période du COVID-19
- Procédure :
 - Le citoyen doit communiquer avec Mme Josée Sirois directrice de la Municipalité de Saint-Guy pour l'informer de son besoin de livraison avant **mardi 16 h** au 418 963-2601, poste 1. Il faudra qu'il précise à quel nom sera la commande, son numéro de téléphone ainsi que l'adresse de livraison.
 - Le citoyen doit téléphoner à la personne responsable des commandes chez Métro avant **mardi 16 h** au numéro suivant : 418 851-2044. La prise de commande se fait toujours entre 12 h et 16 h. Il faudra préciser lors de l'appel que la commande sera récupérée jeudi matin par le service de livraison de l'Éveil des Basques. Le citoyen devra fournir à nouveau les informations suivantes (nom, téléphone et adresse de livraison).
- Paiement : carte de crédit par téléphone lors de l'appel avec la personne responsable des commandes chez Métro

IGA

- Coût : livraison gratuite et 4\$ pour les frais d'assemblage de la commande
 - Livraison : le jeudi matin durant la période du COVID-19
 - Procédure :
 - Le citoyen doit communiquer avec Mme Josée Sirois directrice de la Municipalité de Saint-Guy pour l'informer de son besoin de livraison avant **mardi 16 h** au 418 963-2601, poste 1. Il faudra qu'il précise à quel nom sera la commande, son numéro de téléphone ainsi que l'adresse de livraison.
 - Le citoyen doit téléphoner chez IGA au 418 851-1215, poste 105 avant **mardi 16 h**. (Il est important de laisser sur la boîte vocale nom, numéro de téléphone, adresse de livraison et préciser que la commande va être récupérée par le service de livraison de l'Éveil jeudi matin.) Un employé va assurer un suivi téléphonique pour prendre la commande.
 - Paiement : carte de crédit par téléphone lors de l'appel avec la personne responsable des commandes chez IGA
-



Municipalité de Saint-Guy

52, rue Principale
Saint-Guy (Québec)
G0K 1W0

Tél. : (418) 963-2601 # 1
Télec. : (418) 963-2601
Courriel : admin@st-guy.qc.ca



COMMUNIQUÉ IMPORTANT (19-03-2020)

BUREAU FERMÉ AU PUBLIC

La municipalité de Saint-Guy sollicite votre collaboration afin d'agir de façon préventive face au coronavirus (COVID-19).

La municipalité informe ses citoyens que suite aux recommandations du gouvernement, nous avons pris la décision de fermer le bureau municipal au public jusqu'à nouvel ordre.

Si vous avez besoin de voir la directrice générale pour toute autre information appeler au 418-963-2601 et prendre rendez-vous.

Le paiement des taxes peut se faire par la poste ou par virement bancaire.

La séance ordinaire du conseil du mois de juin se fera à huis clos. (Aucun citoyen ne sera autorisé à y assister.)

La direction

13. Résolution 200413 Suspension du versement prévu le 30 juin au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec
14. Dépôt des intérêts pécuniaires de monsieur Yvan Sirois
15. MADA
16. Licences pour chiens et chats

17. Résolution TECQ
18. Aide aux citoyens
19. Varia
 - a)
 - b)
 - c)
20. Période de questions
21. Prochaine réunion de travail ; lundi 4 mai à 18h30
22. Prochaine réunion du conseil ; lundi 11 mai 2020 à 19h
23. Levée de la séance

200403

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 MARS 2020

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2020.

Adoptée.

200404

MOT DU MAIRE

Maxime nous parle de la situation exceptionnelle qui fait en sorte que nous devons tenir des réunions par conférence téléphonique.

C'est le même procédé avec la MRC des Basques pour les réunions de CA et du conseil des maires. Maxime à une conférence téléphonique aux deux semaines pour le sujet actuel du COVID-19.

200405

COMPTES DU MOIS

<u>COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS</u>		
<i>Salaires du 1er mars 2020 au 31 mars 2020</i>		
	Total	15 049,89 \$

COMPTES REÇUS AU COURANT DU MOIS À PAYER LE MOIS SUIVANT		
Facture reçue en mars et payée en avril		
# chèque 11243 Poste Canada	Timbre	105,78 \$
# chèque 11244 Servitech	Tenue à jour	380,78 \$
# chèque 11245 Malette	Services rendus pour la TECQ	2 155,78 \$
# chèque 11246 M. Harold Thibeault Notaire	Honoraire pour l'achat du terrain et cimetière	1 500,00 \$
# chèque 11247 Harnois énergie inc.	Mazout, essence, Diésel	3 699,07 \$
# chèque 11248 Carrefour du camion RDL	Pièce camion	55,29 \$
# chèque 11249 Fonds d'information sur le territoire	Mutation	16,00 \$
# chèque 11250 Garage Éric Rioux	Réparation camion et pièces	1 050,16 \$
# chèque 11251 Récupération des basques	Achats de sacs de recyclage	114,98 \$
# chèque 11252 Kopilab	Copies facturables et caisse de papiers	222,57 \$
# chèque 11253 mon buro	Classeurs	2 066,10 \$
# chèque 11254 Atelier de réparation générale	Chaîne et crochets	106,82 \$
# chèque 11255 La buanderie RDL	Tapis et salopettes	109,23 \$
# chèque 11256 Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu	Intervention incendie	884,00 \$
# chèque 11257 Belzile auto Squatec inc.	Remorquage pick up	169,59 \$
# chèque 11258 Municipalité de Lac-des-Aigles	Intervention incendie	1 583,49 \$
Bell	Internet	82,03 \$
Bell	Téléphone	149,08 \$
Hydro Québec	Loyer, éclairage de rue, garage, municipalité	917,36 \$
Retenues à la source	Provincial	3 186,49 \$
Retenues à la source	Fédéral	1 189,14 \$
RCAP	Contrat imprimante	111,53 \$
Télécommunication de l'est	Service pour la télécommunication	137,63 \$
CSST	Redevance pour 2019	326,46 \$
		20 319,36 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.		
Josée Sirois		
Directrice générale et secrétaire-trésorière		
REVENUS		
Loyers	Loyers	718,00 \$
Dépôt du Ministère des Transports	Contrat hiver 2019-2020	29 632,86 \$
Dépôt direct	Dépôt direct	7 497,93 \$
Sacs de recyclage	Sacs	25,00 \$
Dépôt taxes comptoir	Dépôt taxes comptoir	19 416,68 \$
Médaille	Médaille	15,00 \$
Dépôt des Affaires municipales et Habitation	Dépôt des Affaires municipales et Habitation	625,00 \$
Photocopies/ Fax	Photocopies/Fax	4,00 \$
		57 934,47 \$

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil adopte les comptes du mois avec les modifications.

-Copie facturable inscrite deux fois et enlever le mot (loyer écrit deux fois)

Adoptée.

200406

CORRESPONDANCE

A) LETTRÉ DU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC

Lettre d'information et de recommandation du Ministère des Transports.

Les recommandations sont de nature à la sécurité routière lorsque la souffleuse à neige est nécessaire.

200407

7. RÉSOLUTION 200407 DÉCRÉTANT LE MOIS D'AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie saine et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST, EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

200408 **8. RÉSOLUTION 200408 « CARTE DE MEMBRE CORPORATIF 2020 FONDATION DU RÉSEAU DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES BASQUES »**

Il est proposé par Yvan Sirois et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE la municipalité de Saint-Guy accepte de devenir membre corporatif à la Fondation du réseau de santé et de services sociaux des Basques au coût de 50\$.

Fonds pris dans le compte « Dons »

Adoptée.

200409 **9. RÉSOLUTION 200409 « Appui au maillon Les Basques »**

Il est proposé par Gaétane Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE la municipalité de Saint-Guy accepte de faire une contribution volontaire au Maillon Les Basques, pour un montant de 25\$.

Fonds pris dans le compte « Dons »

Adoptée.

200410 **10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 400-2020 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Guy adopte le règlement numéro 400-2020 modifiant le règlement numéro 152 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Adoptée.

200411

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 401-2020 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à la majorité des membres présents :

Madame Nathalie Trudeau est en désaccord avec le règlement.

Pour avoir le quorum sur l'acceptation de ce règlement, monsieur le maire tranche en faveur du règlement.

QUE la municipalité de Saint-Guy adopte le règlement numéro 401-2020 modifiant le 311-2020 portant sur le traitement des élus de la municipalité de Saint-Guy.

Adoptée.

200412

12. RÉOLUTION NUMÉRO 200412 ARRÊT DES INTÉRÊTS COURUS SUR LES TAXES DÛS

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 307-2020, article 5, prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Guy est fixé à 18%.

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 Code municipale du Québec autorise la Municipalité de Saint-Guy à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par le règlement 307-2020, article 5 et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourraient devenir précaires en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité de Saint-Guy désire venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due.

Il est proposé

par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Guy qui demeure impayé en date du 14 avril est établi à 0% par année.

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 1^{er} octobre 2020.

Adoptée.

200413

13. RÉOLUTION 200413 SUSPENSIONS DU VERSEMENT PRÉVU LE 30 JUIN AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des élues municipales du Bas-Saint-Laurent est l'interlocutrice privilégiée du monde municipal bas-laurentien auprès des paliers de gouvernement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le premier ministre du Québec le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les municipalités régionales de comté doivent prendre des mesures exceptionnelles pour gérer la crise du COVID-19 qui complexifie grandement leur administration quotidienne et la nature des services à mettre en place dans les communautés;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les municipalités régionales de comté devront concentrer leurs ressources financières et techniques dans le soutien de leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les municipalités régionales de comté utilisant les services de la Sûreté du Québec devraient consacrer une partie de ces ressources financières pour effectuer un versement au ministère de la Sécurité publique le 30 juin prochain;

POUR CES MOTIFS, il est résolu à l'unanimité :

DE demander au gouvernement du Québec de suspendre indéfiniment, jusqu'au retour à la situation normale, le versement le 30 juin prochain au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec, afin de permettre aux municipalités et aux municipalités régionales de comté du Bas-Saint-

Laurent de disposer d'un maximum de capacité financière pour répondre aux besoins de leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises.

Adoptée

200414

14. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR YVAN SIROIS

Monsieur Yvan Sirois a déposé à la séance ordinaire du 14 avril 2020 sa déclaration d'intérêts pécuniaires pour la période du 15 avril 2020 au 15 février 2021.

200415

15. MADA

Remis à la réunion du mois prochain

200416

16. COÛT DE LICENCES POUR CHIEN ET CHAT

À la prochaine réunion du conseil, un règlement qui sera nommé 402-2020 sur le coût des licences pour chien et chat sera présenté.

Le coût est tout de même en vigueur avec le règlement du budget 2020 au coût de 15 \$ pour une licence de chats et de 20\$ pour une licence de chiens.

200417

17. RÉOLUTION 200417 TECQ

Attendu que

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par madame Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité des membres présents,

Il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

200418

18.AIDE AUX CITOYENS

Dans cette période difficile de confinement, la municipalité de Saint-Guy a mis en place avec l'aide du CISSS des Basques la possibilité de livraison d'épicerie à domicile gratuitement. La procédure a été envoyée avec le bulletin municipal. Les citoyens résidents ont été contactés par la directrice générale pour connaître leurs besoins.

200419

19. VARIA

- A) Un bulletin d'information sera envoyé aux 2 semaines pour informer les citoyens. Pour ceux et celles qui n'ont pas de carte de crédit pour la livraison d'épicerie à domicile, une carte visa prépayée peut être achetée au bureau de poste.
- B) Maxime demande à la directrice d'appeler chez Harnois Énergie pour faire arrêter la livraison de Mazout.

200420

PÉRIODE DE QUESTIONS

La réunion étant par conférence téléphonique, il n'y a aucune question.

200421

21. PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL

Lundi 4 mai 2020, 18h30, si la situation le permet, sinon la réunion du 11 mai se fera en conférence téléphonique.

200422

22. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

Lundi 11 mai 2020, 19h

200423

23. RÉOLUTION LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres présents que la levée de l'assemblée soit faite à 19h56

Adoptée.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions : 200408, 200409

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Maxime Dupont
Maire

Josée Sirois,
d.g/s.t

Conseil municipal

Maxime Dupont, Maire

M. Roger Rioux, Poste # 1

Mme Nathalie Trudeau, Poste # 2

M. Jean-Pierre Saucier, Poste # 3

Mme Gaétane Gagnon, Poste # 4

Yvan Sirois, Poste # 5

M. Yannick Pelletier, Poste # 6

Employés (es) municipaux

M. Bernard Paré : Contremaître, responsable de la voirie, inspecteur municipal

Mme Josée Sirois : Directrice générale, secrétaire-trésorière

M. Francis Bolduc : Travaux voirie d'hiver

M. Miville Jean : Travailleur occasionnel et travailleur bénévole

Alexandre Legault-Trudeau : Responsable de la bibliothèque

Municipalité de Saint-Guy

52, rue Principale, Saint-Guy, QC, G0K 1W0

Téléphone et télécopieur. : 418-963-2601

Courriel : admin@st-guy.qc.ca

